



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 50421

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur une étude menée par la mission régionale de santé sur l'offre de soins en termes d'infirmières libérales en Lorraine. Cette étude révèle que la Lorraine comprend sept zones très sous-dotées, vingt et une zones sous-dotées, une très dotée et une sur-dotée. La population lorraine n'est donc pas confrontée à une surpopulation médicale en ce domaine. Globalement correctement couverte, elle doit cependant faire face à quelques points noirs, au nombre de vingt-huit, ce qui pose des problèmes d'accès aux soins et crée de fortes contraintes pour des infirmières isolées et surchargées de travail. Il lui demande donc de lui indiquer les effets du dispositif mis en oeuvre depuis le 18 avril par la profession et l'assurance maladie pour remédier à ce problème et rééquilibrer la répartition géographique de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50421

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5091

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)